



**anev**

LES ÉLUS DE LA  
VIGNE ET DU VIN

# RAPPORT ANNUEL

**2024**

Prix national  
de la Préservation  
du Patrimoine  
Viticole 2023



**anev**

LES ÉLUS DE LA  
VIGNE ET DU VIN

## PROPOS LIMINAIRES

3

- Pour revenir sur une année d'engagements au service des territoires viticoles, édito des co-Présidents de l'ANEV, le Député Jean-François Portarrieu et le Sénateur Christian Klinger, de son Secrétaire général Vincent Léglantier et mot du directeur Amaury Lesaint.

## FAITS MARQUANTS 2024

6

- Retour sur les temps forts de l'année 2024. En points d'orgue, la célébration des 25 ans d'existence et d'engagement de l'ANEV, mais aussi l'organisation d'un premier colloque d'envergure au Sénat.

## NOS ACTIONS

9

- Défense et promotion des territoires viticoles, valorisation du patrimoine avec le PPPV, soutien au développement de l'œnotourisme, etc. l'ANEV a poursuivi ses actions en 2024.

## NOS PARTENARIATS

15

- Dans une dynamique d'ouverture et de transmission, l'ANEV a renforcé ses liens avec le monde académique et professionnel en pérennisant ses partenariats et en nouant de nouveaux avec plusieurs formations spécialisées de référence.

## DES OUTILS A VOTRE SERVICE

17

- Développement de différents outils pour accompagner les élus : évolution de notre Newsletter "La Feuille de Vigne", création de nouveaux supports de communication mis à la disposition de nos membres.

## RETOMBEES PRESSE 2024

20

- Une forte visibilité médiatique pour l'ANEV en 2024 avec plus d'une centaine de retombées presse auprès de médias régionaux et nationaux, valorisant ainsi nos actions et prises de position.



# L'Édito des coprésidents



## **Chers élus, chers acteurs du monde viticole, chers partenaires,**

*2024 a été une année intense, marquée par des défis institutionnels et des transitions majeures, mais aussi par des avancées significatives pour nos territoires viticoles français malgré un contexte difficile à tout point de vue.*

*Mais nous en avons vu d'autres... Depuis 25 ans en 2024, l'ANEV s'engage. Un quart de siècle dédié à la représentation et au soutien des élus de la vigne et du vin. Une association historique dans le paysage, mais qui sait s'adapter et se renouveler. Cette année a ainsi été rythmée par plusieurs changements au sein de notre association, notamment avec le renouvellement partiel de nos instances, mais aussi avec l'arrivée d'un nouveau directeur, Amaury Lesaint, qui a rapidement su s'impliquer dans nos actions.*

*Nous avons poursuivi notre mission avec détermination et en nous mobilisant sur les enjeux importants de nos territoires viticoles : la préservation du patrimoine, l'évolution des réglementations, ou encore la promotion de l'œnotourisme, véritable levier de développement pour nos zones souvent rurales. Nos actions ont permis de porter la voix des élus que nous représentons auprès des institutions nationales et européennes, et d'accompagner les avancées sur plusieurs dossiers sensibles.*

*Nous tenons dans ce cadre à remercier chaleureusement tous nos membres, partenaires et soutiens, contribuant à faire de l'ANEV un acteur fort de nos territoires viticoles et souhaitons, dans cette période charnière, fédérer encore davantage pour les années à venir.*

*Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour l'avenir de la viticulture française.*

*Avec toute notre reconnaissance et notre engagement,*

**Jean-François Portarrieu, Député de la Haute-Garonne & Christian Klinger, Sénateur du Haut-Rhin, coprésidents de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et de Vin (ANEV)**

## **Chers collègues, chers amis,**

*En tant que Secrétaire général de l'ANEV, élu d'une commune viticole mais aussi en tant que viticulteur, je suis chaque jour confronté aux défis de notre filière. 2024 a été une année importante, marquée par des évolutions politiques, climatiques et économiques redéfinissant notre manière d'aborder l'avenir de la viticulture et son accompagnement.*

*Dans ce contexte, l'ANEV a poursuivi son engagement sans faille pour défendre les intérêts des élus et de leurs territoires viticoles. Nous avons su faire entendre notre voix, que ce soit face aux réformes, aux enjeux du renouvellement et de la transmission des exploitations ou encore de la nécessaire adaptation de notre modèle viticole aux défis climatiques.*

**Nos territoires portent une histoire, un savoir-faire, une passion qui doivent être préservés et valorisés. Je tiens dans ce cadre à souligner l'importance de nos actions en faveur du patrimoine viticole, notamment porté au travers du Prix National de la Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV), récompensant chaque année des projets exemplaires, engagés portés par des collectivités et des acteurs mobilisés sur leurs territoires.**

*En tant que viticulteur, je sais que les défis sont nombreux, mais je sais aussi que nous avons les ressources, le courage et la solidarité nécessaires pour y faire face. L'ANEV continuera à être à vos côtés, pour accompagner nos territoires et défendre notre culture viticole.*

*Merci à vous tous pour votre engagement. Continuons ensemble à porter haut et fort la voix de la viticulture française !*



*Nos vignes portent notre histoire, nos élus en sont la voix : ensemble, préservons et défendons notre patrimoine viticole.*

*Vincent Léglantier,  
Secrétaire Général de  
l'ANEV*





# le mot du directeur



## **Chers adhérents, chers partenaires,**

*Lorsque j'ai rejoint l'ANEV en février 2024, en pleine effervescence du salon WineParis, je ne mesurais pas encore l'ampleur de la tâche qui m'attendait.*

*La diversité des enjeux que nous portons au sein de l'association - défense des territoires viticoles, promotion du patrimoine viticole, suivi des réformes législatives, et engagement auprès des collectivités - font de notre association un acteur important, à la croisée des chemins entre les élus et les professionnels.*

*Si la tâche est grande, je suis impressionné et reconnaissant de l'énergie et de l'implication des élus qui composent notre réseau. Malgré les défis, nous avons su renforcer notre action collective, la réussite du Prix National de la Préservation du Patrimoine Viticole, qui a récompensé des projets exemplaires à Dijon, Banyuls-sur-Mer et Marsannay-la-Côte, mais aussi l'organisation de notre premier colloque en sont de parfaits exemples.*

*Enfin, cette première année m'a conforté dans l'idée que nos territoires viticoles traversent une époque décisive. Les défis climatiques, réglementaires et économiques nécessitent une adaptation constante, des réflexions de fonds et des outils pour accompagner nos élus, nos territoires.*

*L'évolution de notre Newsletter "La Feuille de Vigne", mais aussi la création de nouveaux supports de communication à la disposition de nos membres, participent de ces nécessaires adaptations pour toujours mieux répondre aux besoins.*

*L'année 2025 s'annonce tout aussi riche en enjeux et je suis dans ce cadre honoré de poursuivre cette mission à vos côtés. C'est unis que nous pourrons efficacement contribuer à la défense de notre patrimoine viticole.*

**Amaury Lesaint**  
**Directeur de l'ANEV**

# 2024

Alors qu'une nouvelle année a commencé, il est important de jeter un regard rétrospectif sur les douze mois écoulés.

Après une période jalonnée de défis, de renouveau et d'avancées pour l'ANEV, ce rapport annuel vise à dresser un bilan des réalisations.

L'année 2024 a été une année de transformations et de consolidations pour notre association, qui a su affirmer son rôle de porte voix des élus viticoles tout en déployant des initiatives structurantes pour l'avenir de nos territoires. Grâce à nos actions en faveur de la défense des territoires viticoles, de la préservation du patrimoine et du développement de l'œnotourisme, l'ANEV se positionne plus que jamais comme un acteur clé.

Ce document permet ainsi de partager les moments forts de l'année, ayant marqué notre année, reflétant l'engagement et les convictions qui animent notre association au quotidien.



**anev**  
LES ÉLUS DE LA  
VIGNE ET DU VIN



# Faits marquants 2024



## Février

- Nomination d'un nouveau directeur, Amaury Lesaint
- L'ANEV présente à WineParis et au SIA

## Mars

- Cérémonie de remise du PPPV 2023 à La Cité des Climats et vins de Bourgogne

## Avril

- Congrès de la CNAOC, à Beaune

## Mai

- Conseil Supérieur de l'Oenotourisme
- Jérôme SOURSSEAU, vice-Président de l'ANEV, élu Secrétaire général d'Iter Vitis, partenaire de l'ANEV

## Juin

L'ANEV fête ses 25 ans !



**Le 15 juin 2024, l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) a fêté son quart de siècle d'engagement au service des territoires viticoles français.**

Nous remercions chaleureusement tous nos membres, partenaires et amis pour leur soutien indéfectible au fil des années. Votre engagement et vos contributions ont permis de faire de l'ANEV un espace privilégié pour porter la voix de nos territoires viticoles !

Depuis sa création en 1999, l'ANEV fédère les élus du vin, parlementaires, collectivités territoriales et élus locaux, autour d'une mission commune : la promotion et la défense de la viticulture française.

## 25 ans d'actions en faveur de nos territoires

En 25 ans, l'ANEV a toujours été en première ligne pour défendre les intérêts des territoires viticoles face à diverses réformes et mesures visant le vin ou la viticulture, et nous avons menés de nombreuses actions avec nos membres pour soutenir et valoriser nos terroirs.

## Pour les 25 prochaines années et au-delà

Ensemble, nous continuerons à défendre et à promouvoir la richesse et la diversité de nos vignobles. Votre Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) continuera à œuvrer pour l'avenir de notre viticulture, face aux nouveaux défis climatiques, économiques et sociétaux auxquels nos territoires sont confrontés.

**Merci à tous pour ces 25 années de succès et d'engagement !**



### Juillet

### Septembre

### Octobre

### Novembre

### Décembre

- Conseil d'Administration
- Election de Jean-François Portarrieu
- Préparation du Colloque

- Reprise des travaux de la Commission Collectivités

- Conseil d'Administration
- Election de Christian Klinger
- Inauguration du siège de l'OIV
- Audition de l'ANEV dans le cadre de la mission d'information sur les stratégies de marché de la filière viticole

- Colloque ANEV au Sénat « Viticulture, Durabilité et Urbanisme »

- Assemblée générale : élection de 7 nouveaux membres au CA de l'ANEV
- Conseil d'administration



**Le 7 novembre dernier**, nous organisons le premier colloque de l'ANEV au Palais du Luxembourg pour échanger sur les défis majeurs auxquels sont confrontés nos territoires viticoles.

Une journée constructive marquée par de nombreux échanges, témoignant une fois de plus de l'engagement sans faille des élus locaux et des professionnels pour préserver et adapter nos territoires viticoles.

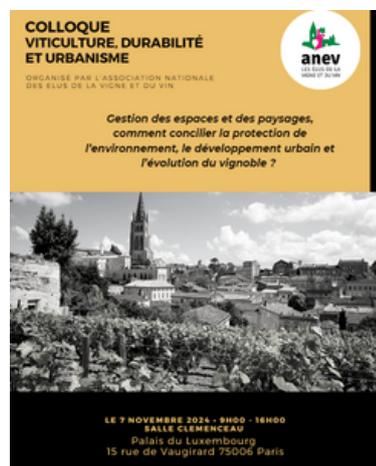


Cette rencontre nous a permis d'apporter un éclairage sur :

- L'adaptation des territoires viticoles au changement climatique, avec des témoignages et retours d'expériences sur les nouvelles pratiques culturales, la gestion de l'eau et l'évolution des cahiers des charges des appellations.
- La cohabitation entre espaces viticoles et zones habitées, sujet sensible mobilisant les élus locaux, devant concilier activité agricole et protection des populations.
- Les enjeux réglementaires et économiques, avec une attention particulière portée aux impacts des décisions politiques nationales et internationales sur la viticulture.

Ce premier colloque marque une nouvelle étape de notre engagement collectif.

**Ensemble, continuons à défendre et valoriser nos vignobles, qui sont bien plus qu'une production agricole : ils sont un patrimoine, une culture et un moteur de nos territoires.**



Téléchargez les actes du colloque sur [elusduvin.org](http://elusduvin.org)



# DÉFENSE DES TERRITOIRES VITICOLES

L'ANEV a consolidé son action en faveur des territoires viticoles au travers de plusieurs évènements. La reprise des travaux de la Commission Collectivités, présidée par Jérôme Sourisseau, Vice-président de l'Association représentant des collectivités territoriales, a permis de relancer les réflexions sur les problématiques d'intérêt pour les élus locaux des territoires viticoles.



Parmi les thèmes prioritaires de réflexion traités par notre association : l'adaptation des territoires viticoles au changement climatique, le développement de l'œnotourisme mais aussi l'évolution des politiques locales de soutien à la viticulture.

C'est dans cette dynamique que l'ANEV a organisé son premier colloque sur la viticulture et l'urbanisme, le 7 novembre 2024 au Palais du Luxembourg.

Une première initiative couronnée de succès avec plus de 100 professionnels et élus présents et déjà un nouveau colloque en préparation.

**Par ailleurs, l'ANEV continue de jouer un rôle clé dans la défense des intérêts de nos territoires viticoles face aux évolutions réglementaires.**

# VALORISATION DU PATRIMOINE VITICOLE : LE PPPV ET SES ÉVOLUTIONS

L'ANEV poursuit son engagement en faveur de la préservation du patrimoine viticole avec son traditionnel Prix National de la Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV), renouvelé en 2024. Cette année, Dijon Métropole a été désignée lauréat pour la remarquable rénovation de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno, devenu le siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) à l'occasion de son centenaire.



Hôtel Bouchu dit d'Esterno, nouveau siège de l'OIV -  
Candidature de Dijon Métropole au PPPV 2024

Ce projet illustre parfaitement l'ambition du PPPV de récompenser des initiatives exemplaires alliant préservation du patrimoine et rayonnement international.

C'est par ailleurs et voulant récompenser la diversité des initiatives que l'ANEV a en 2024 remis deux Coups de Cœur du Jury attribués pour la première fois à :

La **Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'illiberis** a été récompensée pour la réhabilitation du Mas Reig à Banyuls-sur-Mer, un projet destiné à devenir un pôle œnotouristique et un centre de formation viticole.

La commune de **Marsannay-la-Côte** a quant à elle été distinguée pour son projet de Vigne-École, permettant d'initier les jeunes générations aux savoir-faire viticoles et sensibiliser l'importance de la préservation des terroirs.

**Face à la diversité croissante des candidatures, le PPPV évoluera encore en 2025 intégrant trois catégories distinctes, dans le but de toujours mieux représenter les collectivités en fonction de leur taille et de leurs moyens.**

Une adaptation visant à encourager un plus grand nombre d'initiatives et valoriser équitablement les efforts des territoires pour la sauvegarde de leur patrimoine viticole.



# VALORISATION DU PATRIMOINE VITICOLE : CEREMONIE DE REMISE DU PPPV 2023

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est vue décerner le Prix national de la Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV) 2023, en présence des élus et des acteurs du territoire et de la filière présents pour la remise de cette distinction récompensant la « Cité des Climats et vins de Bourgogne » prise dans ses 3 composantes de Beaune (21), Chablis (89) et Mâcon (71).



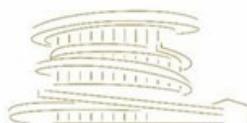
*La Cité des Climats et vins de Bourgogne, Lauréat 2023 - Candidature de la Région Bourgogne-Franche-Comté*

Elle a su séduire le jury, parmi 12 autres candidatures, par sa conception particulièrement novatrice. Portée par la filière viticole autour du Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB), véritable moteur du projet, elle a su entraîner une remarquable synergie entre les collectivités locales, sans omettre l'Etat et les mécènes.

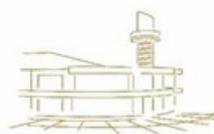
Récemment inaugurée, la Cité des Climats et vins de Bourgogne offre aux visiteurs une expérience immersive et multisensorielle. De Chablis à Mâcon, en passant par Beaune, chaque site propose un parcours pédagogique unique, mettant en valeur la richesse des Climats et des vins de Bourgogne au travers de nombreuses activités : ateliers dégustation, cours d'œnologie, formation, conférences et expositions, espaces extérieurs, boutique, bar accord mets & vins, un parcours de visite spécialement conçu pour les jeunes, etc.



**Chablis**



**Beaune**



**Mâcon**

# DÉVELOPPEMENT DE L'ŒNOTOURISME ET COOPÉRATION EUROPÉENNE

## REMCI ITER VITIS

L'ANEV a renforcé son engagement en faveur de l'œnotourisme et de la coopération européenne à travers la poursuite de son partenariat avec Iter Vitis. La Route Culturelle Européenne des Musées et Centres d'Interprétation de la Vigne et du Vin (REMCI ITER VITIS) permet de valoriser et promouvoir le patrimoine viticole européen à travers une démarche touristique et culturelle d'envergure.



Ce programme met en relation musées, centres d'interprétation et domaines viticoles pour offrir des parcours thématiques immersifs, favorisant ainsi le tourisme culturel et le rayonnement des savoir-faire viticoles.

L'ANEV encourage les élus locaux à renforcer l'identité de leurs territoires et d'accroître les opportunités de coopération avec d'autres régions viticoles européennes par le biais de ce type de dispositif.

## CONSEIL SUPERIEUR DE L'ŒNOTOURISME

L'ANEV participe aux travaux du Conseil Supérieur de l'Œnotourisme (CSO) pour promouvoir le patrimoine viticole français et soutenir les initiatives visant à dynamiser le tourisme vitivinicole.

La collaboration avec des acteurs clés et la mise en place d'une stratégie nationale ambitieuse sont des éléments essentiels pour maintenir la France en tête des destinations œnotouristiques mondiales.

# DÉVELOPPEMENT DE L'ŒNOTOURISME ET COOPÉRATION EUROPÉENNE

Constitué pour fédérer les acteurs de la viticulture et du tourisme, le Conseil Supérieur de l'Œnotourisme joue un rôle important auprès des pouvoirs publics. Parmi ses attributions, il statue notamment sur les candidatures au label « Vignobles et Découvertes » destiné à valoriser les destinations œnotouristiques qui proposent une offre de qualité en matière d'accueil, d'hébergement, de restauration et de découverte du vignoble.



## ANNONCE DU COLLOQUE 2025 - LE 7 NOVEMBRE A TOULOUSE

L'édition 2025 du colloque annuel de l'ANEV se tiendra le vendredi 7 novembre 2025 dans la ville de Toulouse, membre de l'Association.

Le thème retenue pour cette année 2025 est l'œnotourisme, un véritable levier de développement pour nos territoires viticoles.

Dans l'attente de recevoir le programme officiel, réservez d'ores et déjà votre date, nous espérons vous y voir nombreux.



*Toulouse, ville viticole membre de l'ANEV, possède son propre vignoble de 12 hectares, situé sur le Domaine de Candie, une propriété de la mairie. Ce domaine est une des rares régies agricoles en France, avec ses 250 hectares entièrement dédiés à l'agriculture biologique, faisant de lui l'une des plus grandes exploitations bio d'Occitanie !*



# SOUTIEN À LA FILIÈRE ET PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

En 2024, l'ANEV a poursuivi son engagement en faveur de la filière vitivinicole (représentant 440 000 emplois et générant 92 milliards d'euros de CA), confrontée à des défis majeurs qui menacent la pérennité économique de nombreux territoires viticoles. Dans un contexte marqué par des crises climatiques, économiques et commerciales, qui impactent l'ensemble de la filière et nos territoires, l'ANEV a interpellé la ministre de l'Agriculture sur l'urgence d'agir pour protéger les producteurs.



En 2025, l'ANEV entend intensifier ses actions pour défendre les spécificités des territoires viticoles et accompagner leur transformation. Nous renforcerons notre plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour une meilleure implication des collectivités locales aux côtés des professionnels.

Nous continuerons par ailleurs à échanger avec les différentes collectivités, institutions européennes et acteurs économiques pour garantir un soutien durable à la viticulture française et promouvoir l'œnotourisme en tant que levier de dynamisation des territoires viticoles.

**L'ANEV reste mobilisée pour défendre les intérêts des territoires viticoles et accompagner leur adaptation face aux défis économiques, climatiques et sociaux. Nous sommes convaincus que, grâce à une collaboration renforcée entre tous les acteurs, nous pourrions préserver et valoriser ce secteur vital pour nos régions. La filière vitivinicole, riche de son histoire et de son patrimoine, mérite une attention particulière et des mesures concrètes pour assurer son avenir.**

## DES PARTENARIATS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX POUR ACCOMPAGNER LES ELUS DE LA FILIERE

***L'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) poursuit son engagement en faveur des territoires viticoles en développant des partenariats stratégiques. En 2024, ces collaborations ont permis de renforcer la visibilité de notre association au sein des territoires viticoles, de soutenir la formation des professionnels de demain et de promouvoir la préservation du patrimoine viticole.***

L'ANEV a renouvelé son partenariat avec Le Mondial des Vins Blancs Strasbourg, un concours international d'envergure patronné par l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV). Lors de la 26e édition, les 17 et 18 mars 2024, des membres de l'ANEV ont été invités à participer en tant que jury, témoignant de l'implication de l'association dans la reconnaissance des savoir-faire viticoles français et internationaux.



*Renouvellement du partenariat de l'ANEV avec Le Mondial des Vins Blancs Strasbourg*



*Jérôme Sourisseau, Vice-président de l'ANEV représentant des collectivités territoriales, et Président de Grand-Cognac*

*L'ANEV a par ailleurs réaffirmé son partenariat avec Iter Vitis, réseau européen dédié à la valorisation du patrimoine viticole. Grâce à l'implication de Jérôme Sourisseau, vice-président de l'ANEV récemment élu Secrétaire général d'Iter Vitis, cette coopération permet de renforcer la synergie entre les collectivités locales et l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe. En 2024, cette alliance s'est concrétisée par la remise de plaques Iter Vitis à Eauze et à Cognac, membres de l'association, marquant l'engagement de ces territoires dans la préservation et la promotion de leur patrimoine viticole.*

## DES PARTENARIATS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX POUR ACCOMPAGNER LES ELUS DE LA FILIERE

L'ANEV a finalisé cette année un partenariat avec plusieurs Masters spécialisés en Droit de la Vigne et du Vin. Après six ans de discussions, une collaboration a été officialisée avec le Master 2 Droit de la Vigne et du Vin dirigé par Ronan Raffray, permettant de renforcer l'expertise juridique au sein de la filière viticole et de mieux faire connaître cette distinction auprès des collectivités et du grand public.

En parallèle, des discussions sont en cours avec le Master 2 de l'Université de Reims et le Master 2 de Segonzac pour intégrer des projets pédagogiques concrets en lien avec l'ANEV.

À partir de la rentrée de septembre 2024, les étudiants de l'Université de Segonzac ont commencé à travailler notamment sur des projets qui leur ont été proposés :

- Une capsule promotionnelle du Prix National de la Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV), afin de mieux faire connaître cette distinction auprès des collectivités et du grand public.
- Une vidéo remise au lauréat du PPPV, mettant en valeur le projet récompensé et son impact sur le territoire viticole concerné.

Ces collaborations visent à rapprocher les étudiants du monde professionnel, tout en apportant un regard neuf sur les enjeux des territoires viticoles.



*Grâce à ces partenariats complémentaires, l'ANEV continue d'affirmer son rôle central dans la défense et la promotion du patrimoine viticole français, en tissant des liens solides entre élus, institutions, chercheurs et professionnels du vin.*



## LE DEVELOPPEMENT D'OUTILS AU SERVICE DES ELUS

L'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) a engagé en 2024 une série d'améliorations visant à renforcer sa communication, moderniser ses outils numériques et élargir son audience. Ces initiatives permettent ainsi à l'Association de mieux communiquer auprès de ses adhérents, mieux valoriser les actions des territoires viticoles et faciliter l'accès à des ressources essentielles pour les élus et les professionnels du secteur.

### **Une plateforme web sécurisée et optimisée**

L'ANEV a procédé à plusieurs mises à jour de son site internet ([www.elusduvin.org](http://www.elusduvin.org)) afin d'améliorer son accessibilité, sa sécurité et son efficacité.

### **Des outils de communication pensés pour nos membres**

L'ANEV met à disposition de ses membres plusieurs supports pour valoriser leur appartenance à notre réseau et renforcer la visibilité de nos actions sur le terrain.

- Un dépliant de présentation de l'ANEV, avec nos missions et nos valeurs ;
- L'affiche officielle du PPPV 2025, à diffuser auprès des mairies, collectivités ;
- L'annuaire actualisé des membres de l'ANEV, véritable outil de réseau pour renforcer les liens entre élus et territoires viticoles ;
- Un badge « membre de l'ANEV » destiné à être intégré sur le site internet

Ces outils ont vocation à renforcer la cohésion de notre réseau et à diffuser, au plus près des territoires, les actions portées collectivement par l'ANEV.



Grâce à une communication renforcée, une modernisation de ses outils numériques et un accès simplifié à l'information, l'association continue d'affirmer sa mission de défense et de valorisation du patrimoine viticole français.



# LE DEVELOPPEMENT D'OUTILS AU SERVICE DES ELUS

## **Une Newsletter modernisée et ouverte au Grand Public**

La newsletter « La Feuille de Vigne » a été repensée pour offrir une meilleure expérience de lecture et un accès facilité aux contenus.

- *Un format plus ergonomique : Désormais, chaque numéro comprend des liens directs vers les articles détaillés publiés sur le site internet, permettant aux lecteurs d'accéder rapidement aux informations les plus pertinentes.*
- *Un canal d'information accessible à tous : La newsletter, initialement réservée aux adhérents, est désormais accessible au grand public. Toute personne souhaitant suivre l'actualité de l'ANEV peut s'y abonner via le nouveau bandeau intégré sur la page d'accueil du site.*
- *Une démarche participative : L'ANEV est à l'écoute des suggestions de ses membres pour faire évoluer la newsletter en fonction des attentes et des besoins des élus et professionnels du vin.*



## **Un panorama réglementaire pour accompagner les élus**

Face à un cadre législatif en constante évolution, l'ANEV propose désormais un récapitulatif mensuel des évolutions réglementaires affectant les territoires viticoles.

- *Une veille stratégique : Chaque mois, l'ANEV identifie et analyse les nouvelles directives européennes, les modifications des normes locales et les projets de loi impactant la filière viticole.*
- *Des synthèses claires et accessibles : L'objectif est de fournir aux élus et aux professionnels une lecture simplifiée et pragmatique des changements réglementaires, afin qu'ils puissent anticiper leurs effets sur le terrain.*
- *Un outil d'aide à la décision : Grâce à ces synthèses, les collectivités pourront mieux adapter leurs politiques locales et structurer leurs démarches en fonction des évolutions législatives.*

# LE DEVELOPPEMENT D'OUTILS AU SERVICE DES ELUS

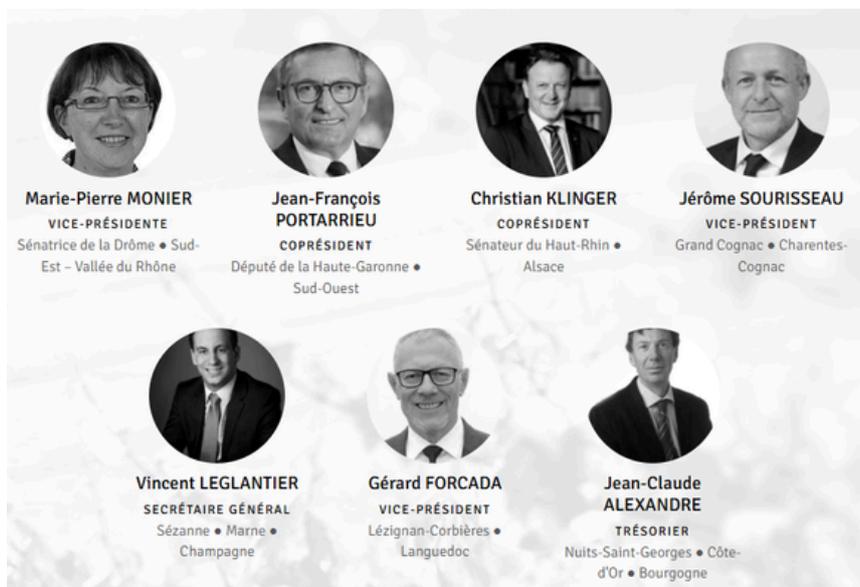
Un organigramme mis à jour sur [www.elusduvin.org](http://www.elusduvin.org)

A l'occasion de l'Assemblée générale du 4 décembre 2024, 7 nouveaux membres ont intégré le Conseil d'administration, désormais complet :

## Membres du bureau



## Membres du Conseil d'administration





# Une centaine de retombées presse





# Rejoignez-nous !

Peuvent adhérer à l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin :

- Les communes de territoires vitivinicoles ;
- Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de territoires vitivinicoles ;
- Les Départements vitivinicoles ;
- Les Régions vitivinicoles ;
- Les parlementaires de territoires vitivinicoles : députés, sénateurs et députés européens ;
- Les élus à titre individuel de territoires vitivinicoles.

Le caractère vitivinicole d'un territoire est déterminé par la présence d'au moins 10 hectares de vignes cultivées sur ce territoire.

## Barème des cotisations

RÉGIONS	3200 €
DÉPARTEMENTS	2400 €
PARLEMENTAIRES (DÉPUTÉS, SÉNATEURS, DÉPUTÉS EUROPÉENS)	100 €
CONSEILLERS MUNICIPAUX, TERRITORIAUX, DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX	50 €
COMMUNES ET EPCI	
MOINS DE 500 HABITANTS	50 €
DE 500 À 1 000 HABITANTS	80 €
DE 1 000 À 5 000 HABITANTS	160 €
DE 5 000 À 20 000 HABITANTS	320 €
DE 20 000 À 50 000 HABITANTS	800 €
DE 50 000 À 250 000 HABITANTS	1200 €
DE 250 000 À 400 000 HABITANTS	1600 €
PLUS DE 400 000 HABITANTS	2000 €

Pour adhérer, il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion disponible sur notre site internet (Lien), et de nous renvoyer un chèque à l'adresse :

**Association Nationale de la Vigne et du Vin - 13 Bis Avenue de la Motte-Picquet - 75007 PARIS**

Ou de nous adresser un virement bancaire au RIB ci-contre :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence
30004	01066	00010046468	20	BNP Paribas Bollene
<b>IBAN</b>	FR76 3000 4010 6600 0100 4646 820		<b>BIC</b>	<b>BNPAFRPPAVI</b>

**N° SIRET ANEV : 428 920 128 00025**

(Facture Chorus sur demande à [contact@elusduvin.org](mailto:contact@elusduvin.org))

L'ANEV se finance exclusivement grâce aux cotisations annuelles de ses membres.

**Nous invitons chaleureusement tous ceux qui partagent nos valeurs et notre engagement à soutenir financièrement l'ANEV.**

Ces contributions sont essentielles pour nous permettre de poursuivre et d'amplifier nos initiatives visant à promouvoir le dynamisme des communes vitivinicoles et défendre les intérêts de la vigne et du vin, notamment par le recrutement et la formation de stagiaires et d'étudiant en alternance, pour accompagner nos actions en faveur des terroirs vitivinicoles.

# CANDIDATEZ AU PRIX NATIONAL DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE VITICOLE (PPPV)

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION NATIONALE  
DES ÉLUS DE LA VIGNE ET DU VIN



Prix national  
de la Préservation  
du Patrimoine  
Viticole 2023



**anev**  
LES ÉLUS DE LA  
VIGNE ET DU VIN

**EDITION 2025**

L'ANEV REMET DEPUIS PLUS DE 15 ANS LE PPPV AFIN D'ENCOURAGER LA PROMOTION ET LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL LIÉ À LA VIGNE ET AU VIN.

**CANDIDATEZ DU 15 AVRIL AU 15 JUILLET 2025**

TROIS CATÉGORIES DE COLLECTIVITÉS DISTINGUÉES AFIN DE TOUJOURS MIEUX REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES INITIATIVES SOUMISES.

